

La loi sur l'immigration pourvoit au rejet des immigrants appartenant aux catégories ci-dessus énumérées et à la déportation de ceux qui deviennent indésirables au cours des cinq premières années de leur entrée au Canada.

Le tableau 12 indique le nombre d'immigrants refusés à leur arrivée aux ports canadiens, par causes et nationalités, pour les années civiles 1930 à 1935, tandis que le tableau 13 indique le nombre d'immigrés renvoyés après leur admission pour les années fiscales 1903-24 et pour chacune des années fiscales de 1925 à 1936, aussi par causes et nationalités.

12.—Immigrants refusés aux ports océaniques, par causes principales et nationalités, années civiles 1930-35.

Item.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	Total, 1930- 35.
Par causes—							
Raisons de santé.....	46	23	17	14	13	13	126
Raisons civiles.....	438	286	244	160	224	192	1,544
Totaux.....	484	309	261	174	237	205	1,670
Par nationalités—							
Britannique.....	246	171	144	101	167	133	962
Américaine.....	6	5	13	9	14	6	53
Autres pays.....	232	133	104	64	56	66	655

13.—Immigrés déportés après admission, par causes principales et nationalités, années fiscales 1925-36 et totaux de 1903 à 1924 et de 1903 à 1936.

Item.	Total, 1903- 24.	1925.	1926.	1927.	1928.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.	1935.	1936.	Total, 1903- 36.
Par causes—														
Raison de santé...	5,158	420	410	470	519	650	600	789	697	476	301	144	81	10,715
Deven. ch. pub....	8,145	543	506	354	430	444	2,106	2,245	4,507	4,916	2,991	464	125	27,776
Criminalité.....	5,583	520	453	447	426	441	591	868	1,006	836	493	267	207	12,138
Autres causes ci- viles.....	1,416	58	189	149	257	194	107	200	270	277	250	172	163	3,702
Venus avec les dé- portés.....	485	145	158	165	254	235	559	274	545	626	439	81	34	4,000
Totaux.....	20,787	1,686	1,716	1,585	1,886	1,964	3,963	4,376	7,025	7,131	4,474	1,128	610	58,331
Par nationalités—														
Britannique.....	10,961	985	899	808	1,047	1,083	2,983	3,099	4,248	4,251	2,718	385	157	33,624
Américaine.....	6,049	321	330	351	297	294	228	279	260	331	319	199	146	9,404
Autres pays.....	3,777	380	487	426	542	587	752	998	2,517	2,549	1,437	544	307	15,303

Immigration juvénile.—Parmi les immigrants accueillis ces dernières années avec le plus de satisfaction figuraient les jeunes gens des deux sexes dont plusieurs avaient subi un entraînement spécial dans les institutions britanniques avant de venir au Canada, les garçons ayant appris à s'acquitter des légers travaux de la ferme, et les filles s'étant familiarisées avec les travaux de maison. A leur arrivée au Canada, les garçons étaient placés sur les fermes, les filles allaient à la ville ou à la campagne, mais les institutions demeuraient légalement tutrices des enfants jusqu'à ce qu'ils soient devenus adultes; de plus, jusqu'à ce qu'ils aient atteint leur dix-neuvième année, ils étaient placés sous le contrôle du directeur de l'immigration juvénile.

En vertu de l'entente de Colonisation de l'Empire Britannique, le terme "enfant" s'applique à tout garçon âgé de 14 à 19 ans et toute fille de 14 à 17 ans allant au Canada sous les auspices d'une organisation reconnue. Ces organisations bénéficiaient de l'Entente d'Outre-mer qui pourvoyait au transport gratuit des garçons et des filles qui immigraient au Canada sous les auspices de ces sociétés approu-